



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 9 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 9 / 0 4 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024_7984

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur ombrières sur les parkings existants de la plateforme logistique e-Valley à Epinoy et Sauchy-Lestrée dans le cadre de l'opération d'aménagement portée par CASTIGNAC via l'intermédiaire de la SARL AMF QSE.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EGP EVALLEY

Raison sociale

EGP EVALLEY

N° SIRET

8 5 3 9 1 8 4 9 8 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VIGNAL

Prénom(s)

Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur ombrières sur parkings existants

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque sur ombrières sur les terrains du site de e-Valley.

Les ombrières seront implantées sur les parkings existants.

Elles seront disposés de part et d'autre de la voie d'accès du parking et leur structure métallique porteuse permet la pose des panneaux photovoltaïques.

Le projet prévoit l'implantation de 17 ombrières aux abords des bâtiments A, B, C, D et H.

Le projet ne générera pas de travaux spécifiques de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participe à :

- la production locale d'énergies renouvelables, s'inscrivant dans la démarche de transition énergétique,
- l'optimisation de l'utilisation des surfaces de parkings VL,
- la possibilité d'économie de dépenses énergétiques pour la plateforme logistique,
- la lutte contre les îlots de chaleur,
- la protection des véhicules des employés lors d'intempéries,
- l'amélioration des conditions de travail des exploitants.
- Participation au développement des énergies renouvelables dans le département (SCOT)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les ombrières seront implantées sur des terrains déjà artificialisés (parkings) et permettront de protéger les usagers et leurs véhicules tout en favorisant l'activité existante. La topographie générale restera inchangée.

Les structures, en acier galvanisé doubles poteaux, seront orientées en fonction de l'implantation des parkings du site, soit le long de la piste principale, de préférence vers le sud pour maximiser la production solaire.

Elles reposeront sur un sol déjà imperméabilisé, leur impact au sol sera limité aux fondations des structures.

Le nombre de poteaux sera limité au regard de la structure choisie (largeur d'ombrières de 20 à 22 m).

La phase travaux n'aura pas d'impacts significatifs sur l'exploitation de la plateforme logistique. L'emprise des travaux se limite aux parkings Véhicules Légers (VL).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'activité actuelle du site ne sera pas impactée par le projet et restera similaire. L'implantation et la structure des ombrières a été étudiée sur mesure pour permettre d'exploiter des surfaces de parkings déjà en enrobés tout en conservant l'activité existante et notamment la circulation de poids-lourds à leur abords.

De par leurs multiples points d'accès en cas d'intervention des pompiers, les ombrières n'ont pas le statut de «parking couvert à l'air libre».

L'évacuation des eaux pluviales se fera par ruissellement naturel. La structure sera inclinée d'environ 10° afin de faciliter l'écoulement naturel de l'eau et permettra un désenfumage naturel.

Le volume et l'écoulement des eaux pluviales sur le sol ne seront pas modifiés par rapport à l'existant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un dépôt de deux permis de construire sur les communes de Sauchy-Lestrée (PC 062 781 23 00003) et Epinoy (PC 062 298 23 00002) qui sont en cours d'instruction et en lien avec la procédure de cas par cas.

L'exploitation de la base logistique d'E-Valley a déjà été soumise à une procédure d'autorisation (EIE). Ses activités sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 08 avril 2019 et par les arrêtés préfectoraux complémentaires du 14 octobre 2021, du 22 juin 2022 et du 17 novembre 2022 au titre de la réglementation sur les installations classées.

Notons qu'un porter à connaissance présentant, en autres, ce projet d'implantation d'ombrières a été déposé en parallèle de ce dossier cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Construction d'une centrale photovoltaïque sur ombrières sur parkings existants	17 ombrières + 7 postes
Hauteur minimale et maximale	2,5 m à 7 m
Capacité totale installée sur site (ombrières)	8,8 MWc
Construction de 7 locaux techniques	210 m ²
Surface d'emprise des ombrières (selon les plans en annexe)	36 579 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Plateforme logistique e-Valley aménagée sur les terrains de l'ancienne base aérienne 103.
 Ses activités sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 08 avril 2019 et par les arrêtés préfectoraux complémentaires du 14 octobre 2021, du 22 juin 2022 et du 17 novembre 2022 au titre de la réglementation sur les installations classées.
 Rubriques à autorisation : 1450-1 (solides inflammables), 1510-1 (Entrepôts couverts), 4801-1 (houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses)
 Rubriques à enregistrement : 4331-2 (liquides inflammables)
 Rubriques à déclaration : 1436-2, 2910-A-2, 2925-1, 4320-2, 4321-2, 4440-2, 4734-2c, 4741-2

Activités ICPE non modifiées par le projet d'implantation d'ombrières.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches se situent à environ 3 à 4 km du site. Voir le recueil cartographique en annexe de ce CERFA.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope est localisée à environ 32 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est une réserve naturelle régionale localisée à environ 6 km. Voir le recueil cartographique en annexe de ce CERFA.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'expositin au bruit le plus proche est celui lié à l'aérodrome de Valenciennes-Denain à environ 23 km du site. Voir le recueil cartographique en annexe de ce CERFA.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà existant et aménagement interne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site de l'ancienne base aérienne 103 est concernée par un périmètre BASOL et SIS (SSP000364701 - DEA Cambrai K1 et SSP000364801 - DEA Cambrai K2). La zone du projet de mise en place des ombrières n'est pas incluse dans le périmètre de ce zonage. Par ailleurs dans le cadre de la construction de la plateforme logistique e-Valley, des études environnementales ont été réalisées en amont afin de traiter si nécessaire les zones polluées dans le cadre de la construction du nouveau site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est situé sur la commune d'Haynecourt. Le périmètre de protection du captage intercepte la partie sud de l'ancienne base aérienne 103. La zone d'implantation des ombrières n'est toutefois pas incluse dans ce zonage de protection de captages situé environ 1 km plus au sud.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est localisé à environ 18 km au nord (Vallée de la Scarpe et de l'Escaut - Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur les sols concernant uniquement les fondations des structures des ombrières et le passage de réseaux. Gestion des matériaux sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur les sols concernant uniquement les fondations des structures des ombrières et le passage de réseaux. Gestion des matériaux sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ou besoin en eau supplémentaire par rapport à la situation existante.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur site existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche à environ 18 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques technologiques de l'exploitation restent les mêmes que ceux de la situation existante autorisée. Le risque incendie est prépondérant. L'emprise du site n'est pas incluse dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN sur l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets liés au projet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets liés au projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic complémentaire uniquement en phase chantier (personnels, matériaux). La zone de travaux est comprise de le périmètre d'un site en cours de construction (travaux en cours sur plusieurs zones de la e-Valley), sur une zone dédiée à la logistique et dimensionnée pour la réception de poids-lourds. Très peu de trafic complémentaire en phase d'exploitation
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiels bruits générés en phase travaux uniquement (manutention, terrassement...). Plusieurs bâtiments sont actuellement encore en phase de construction. Très peu d'impact sonore en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de sources d'émission d'odeur dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de sources de vibrations dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses complémentaires par rapport à la situation autorisée. Un éclairage LED sera localisé en sous-face des ombrières se substitue aux mats d'éclairages existants.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de porter à connaissance déposé en parallèle de ce cas par cas présente en annexe la conformité à la section V de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Il est remis en annexe du présent CERFA.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de mise en oeuvre des ombrières ne présente pas de modifications de fonctionnement par rapport à l'existant. Il permet de générer une énergie renouvelable utile au fonctionnement de la plateforme logistique et qui s'inscrit dans le cadre des politiques régionales et nationales de transition écologique.

L'activité globale du site restera une activité dédiée à la logistique. Le projet n'a pas d'impact sur la stratégie de lutte contre l'incendie, considérant la présence d'équipements répartis sur l'ensemble du site (poteaux incendie notamment). Tous les équipements de sécurité relatifs à ce type d'installation et demandés dans l'arrêté qui vise l'implantation de panneaux photo-voltaïques seront mis en place.

Il n'y a aucune consommation supplémentaire actuellement non imperméabilisées (exceptés les surfaces correspondant aux locaux de conversion représentant 210 m²), aucun rejet supplémentaire que ça soit dans l'eau, les sols ou l'air. Les eaux pluviales seront gérées à l'identique de la gestion des eaux existante étant donné que les surfaces des ombrières se substituent aux surfaces des parkings VL existants. Le projet contribue par ailleurs à diminuer la consommation énergétique extérieure.

L'exploitant n'envisage donc pas de mettre en place de nouvelles mesures supplémentaires différentes des mesures actuellement en place.

Cette typologie d'ombrières photovoltaïques sur des parkings existants ne génèrent pas d'impacts résiduels notables sur l'environnement ou la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La mise en œuvre des ombrières sur le site de la plateforme logistique e-Valley s'intègre dans le cadre de la politique nationale et régionale de transition écologique. Les installations seront mises en place au droit de zones déjà imperméabilisées.

Les impacts potentiels du projet se limitent à la phase chantier (trafic, gestion de matériaux issus des terrassements VRD et fondations). Aucun rejet complémentaire n'est attendu.

Le projet ne modifie pas les conditions d'exploitation du site et a un impact positif sur les consommations énergétiques.

La sensibilité de l'environnement direct ou lointain n'a pas évolué et reste faible localement.

Au regard des éléments détaillés dans ce CERFA, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Recueil Cartographique de l'environnement du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Conformité à la section V de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Tableau recensant la surface d'emprise du projet d'ombrières photovoltaïques	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Analyse des textes de loi concernant la typologie de l'opération faisant l'objet du cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)